

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00232 Numéro SIREN : 418 472 916 Nom ou dénomination : CARIBOO

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2023 sous le numéro de dépôt 3234

CARIBOO

Société à responsabilité limitée au capital de 309 596,64 euros
Siège social : 162, rue Belharra - 64500 ST JEAN DE LUZ
418 472 916 RCS BAYONNE

REÇU le

11 MAI 2023

Rép:

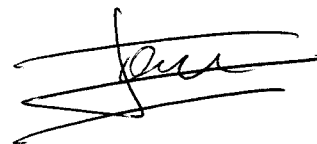
REÇU le

23 MAI 2023

Rép:

BILAN
COMPTE DE RÉSULTAT
ANNEXE
AU 31 octobre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
La gérance



Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	66 423	61 974	4 449	4 894
Fonds commercial	19 058 373	7 479 150	11 579 223	12 479 223
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL Immobilisations incorporelles	19 124 796	7 541 124	11 583 672	12 484 117
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	26 061 649	22 580 014	3 481 635	3 288 286
Immobilisations en cours	93 855	0	93 855	415 825
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL Immobilisations corporelles	26 155 504	22 580 014	3 575 490	3 704 111
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	15	0	15	15
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	1 215 413	0	1 215 413	1 288 735
TOTAL Immobilisations financières	1 215 428	0	1 215 428	1 288 750
Total Actif Immobilisé (II)	46 495 728	30 121 138	16 374 590	17 476 978
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	6 608 717	363 107	6 245 610	5 501 381
TOTAL Stock	6 608 717	363 107	6 245 610	5 501 381
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0	62
Autres créances	21 585 927	0	21 585 927	15 060 367
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	21 585 927	0	21 585 927	15 060 429
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	940 721	0	940 721	1 025 105
TOTAL Disponibilités	940 721	0	940 721	1 025 105
Charges constatées d'avance	726 235	0	726 235	709 449
Total Actif Circulant (III)	29 861 600	363 107	29 498 493	22 296 365
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	76 357 328	30 484 245	45 873 083	39 773 342

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 309 597	309 597	309 597
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		47 034 691	47 034 691
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		26 226	26 226
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	2 826 227	2 826 227
TOTAL Réserves		2 852 453	2 852 453
Report à nouveau		-16 993 654	-16 995 416
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		9 056	1 762
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		33 212 143	33 203 087
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		40 000	42 000
Provisions pour charges		0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		40 000	42 000
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 645	0
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	0	0
TOTAL Dettes financières		2 645	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 435 506	3 650 932
Dettes fiscales et sociales		1 682 340	1 852 227
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		8 500 449	1 025 097
TOTAL Dettes d'exploitation		12 618 295	6 528 256
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL DETTES (IV)		12 620 940	6 528 256
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		45 873 083	39 773 342

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	37 589 211	179 492	37 768 703	31 655 798
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	185 187	0	185 187	52 369
Chiffres d'affaires nets	37 774 398	179 492	37 953 889	31 708 168
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			1 077 454	181 355
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 649 659	2 249 860
Autres produits			69 494	7 849
Total des produits d'exploitation (I)			41 750 496	34 147 232
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			16 674 527	12 419 602
Variation de stock (marchandises)			-76 317	207 036
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			24 329	95
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			10 517 964	9 894 791
Impôts, taxes et versements assimilés			1 011 706	967 141
Salaires et traitements			7 131 298	6 046 259
Charges sociales			2 427 988	1 885 217
Dotations d'exploitation	sur	Dotations aux amortissements	898 784	733 954
	immobilisations	Dotations aux provisions	0	0
	Sur actif circulant :	dotations aux provisions	363 108	1 459 018
	Pour risques et charges :	dotations aux provisions	40 000	15 000
Autres charges			50 656	33 564
Total des charges d'exploitation (II)			39 064 043	33 661 679
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 686 453	485 554
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			234 965	164 705
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			234 965	164 705
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			1 801 699	52 129
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			1 801 699	52 129
RÉSULTAT FINANCIER			-1 566 734	112 576
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 119 720	598 129

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 423 000	571 993
Total des produits exceptionnels (VII)	1 423 000	571 993
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36	470
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 447 895	566 770
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 085 732	601 121
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 533 664	1 168 361
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 110 664	-596 368
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	43 408 461	34 883 930
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	43 399 405	34 882 168
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	9 056	1 762

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

CARIBOO SARL

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2022

dont le total est 45 873 083 € et le résultat s'élève à 9 056 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/11/2021 au 31/10/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. Faits caractéristiques

1.1 Exploitation

La société Cariboo a cessé l'exploitation de 5 magasins sur l'exercice fiscal 2022:

- Toulon BBG en Janvier 2022
- Strasbourg en Mars 2022
- Toulouse Gramont en Juin 2022
- Briançon en Décembre 2022
- Tours en Décembre 2022.

Par ailleurs, Cariboo a ouvert 1 boutique sur ce même exercice:

- Paris Pop-Up en Mai 2022.

1.2 Aides de l'état

La société Cariboo a perçu diverses aides du gouvernement liées à son exploitation au cours de l'exercice 2022:

- Fonds de solidarité: 380 000 €
- Aide aux coûts fixes: 315 755 €
- Aide aux loyers: 358 070 €
- Aide Apprentis: 45 964 €.

II. Evènement post clôture

La société Cariboo a cessé l'exploitation d'1 magasin depuis la fin de l'exercice comptable:

- Gonesse en Mars 2023.

III. Continuité d'exploitation

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2021, la direction estime que le principe comptable de continuité d'exploitation est maintenu. La société bénéficie du soutien financier du groupe jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023.

IV. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable de l'Autorité des normes comptables ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les éléments incorporels se composent des fonds de commerce et droits au bail suivants :

- Magasins de Bordeaux acquis en 2001,
- Magasins de Nice Cap 3000 acquis en 2002,
- Magasin de Rennes acquis en 2003,
- Magasins de Biarritz (Roxy),
- Magasins d'Hossegor Fitness acquis en 2005,
- Magasins de Franconville, Troyes Quiksilver acquis en 2006,
- Magasin de Pau et Gonesse acquis en 2006,
- Magasins de Lyon Ecully, Hossegor Quiksilver acquis en 2007,
- Magasins de Bordeaux Roxy, Corbeil Essonne, Nantes acquis en 2008,
- Magasin de Lorient acquis en 2008,
- Magasin de Grenoble acquis en 2010,
- Magasins de Chamonix, Portet sur Garonne acquis en 2011,
- Magasins de Biarritz Plage et Anglet Rainbow acquis en 2011,
- Magasin de Toulouse Rémusat acquis en 2012,
- Magasin de St Jean de Luz acquis en 2012,
- Magasin de Soorts Hossegor Element, fusion en 2018,
- Magasin de Soorts Hossegor Billabong, fusion en 2018,
- Magasin de Toulouse Billabong, fusion en 2018,
- Magasin de Marseille Billabong, fusion en 2018,

- Magasin de Biarritz Billabong, fusion en 2018,
- Magasin de Chamonix Billabong, fusion en 2018,
- Magasin Bordeaux Billabong, fusion en 2018,
- Magasin de Montpellier Billabong, fusion en 2018,
- Magasin de St Jean de luz Billabong, fusion en 2018,
- Magasin de Paris Montorgueil Element acquis en 2019.

Bénéficiant d'une protection juridique, ces éléments ne sont pas amortis.

Les immobilisations incorporelles (droits au bail et de fonds de commerce) font l'objet d'une analyse de valeur annuelle selon deux méthodes de manière à déterminer s'il est nécessaire ou non de constituer une dépréciation :

- Evaluation faite par un cabinet externe sur la base de la performance économique et de la valeur locative pour les magasins dont les droits au bail sont les plus significatifs ;
- Evaluation sur la base d'un Discounted Cash flow futurs jusqu'à la fin du bail.

Au 31/10/2022, une dotation pour dépréciation de 900 000 € porte le montant de la dépréciation totale à 7 479 150 €.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles des magasins font également l'objet annuellement d'un impairment test sur la base de l'EBITDA du magasin, pouvant donner lieu à des dépréciations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée d'usage :

Logiciel	Linéaire	1 an
Agencement & aménagement des constructions	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel et mobilier	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances clients et dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont telles qu'elles apparaissent dans le tableau "état des échéances des créances et dettes" annexé ci-après.

Effectifs

L'effectif moyen du personnel sur
l'exercice 2022 est de : 314

L'effectif moyen du personnel sur
l'exercice N-1 est de : 288

Impôt sur les sociétés

CARIBOO fait partie de l'intégration fiscale dont la tête d'intégration est Pilot SAS depuis le 1er novembre 2005. Les relations entre la société mère Pilot et la filiale sont régies par une convention d'intégration fiscale.

Crédit d'impôt:

Au titre du 31/10/2022, Cariboo n'a pas enregistré de créances vis-à-vis de PILOT, tête de l'intégration fiscale.

Comptes consolidés

Les comptes de CARIBOO SAS sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de Boardirders Inc, société de droit américain domiciliée 5600 Argosy Circle # 100, HUNTINGTON BEACH, CA 92649.

Engagement de retraite

La provision des indemnités de départ à la retraite est comptabilisée en engagement hors bilan.

Entreprise

Personnel concerné : Cadres, TAM et Employés.

Convention Collective : HABILLEMENT (Maisons à succursales de vente au détail)

Masse salariale : 6 222 329 €

Evolution des salaires :

*Cadres: 2,00%

*TAM: 2,00%

*Employés: 2,00%

Valeur du fonds existant au 01/11/2022 : 0,00 €

Taux de rotation du personnel (turn over) :

- Cadres : Tranche d'âge Turn over

De 14 ans à 62 ans 50 %

- TAM : Tranche d'âge Turn over

De 14 ans à 62 ans 50 %

- Employés : Tranche d'âge Turn over

De 14 ans à 62 ans 50 %

Hypothèses

Date d'effet : 31 Décembre 2021

Mode de départ à la retraite : Départ à l'initiative du salarié

Taux moyen de charges sociales : 41 %

Table de mortalité pour l'actualisation : TH00-02 pour les hommes et TF00-02 pour les femmes

Taux d'évolution estimée du PASS : 2,00 %

Méthode de calcul : Prospective

Méthode d'amortissement : Versement initial et amortissement des droits acquis sur la durée résiduelle

Gestion financière : multi-supports

Taux de rémunération net du support euro* : 1,57 %

Frais sur versements périodiques : 1,00 %

Frais sur encours (en euros et en unités de compte) : 0,90 %

(*) Ce taux est fourni à titre indicatif. Le taux de rémunération dépend des fluctuations des marchés financiers sans garantie de rémunération minimum.

Abandon de créance

Au 01/11/2014, Cariboo a absorbé les sociétés Zébraska et Echo Beach. Au moment de la fusion, Cariboo a repris les engagements de ces sociétés, notamment des engagements de remboursement d'abandon de créances suite à retour à meilleure fortune.

La société Cariboo a effectué un remboursement d'abandon de créances pour retour à meilleure fortune de 1 800 000 € au cours de l'exercice.

Des avenants ont été signés pour retour à meilleure fortune selon le calendrier ci-dessous, en tenant compte de la fusion Zébraska et Echo Beach. A ce jour, Cariboo reste redevable de 4 587 391 € :

- 2 629 729 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2022 repoussé au 31 octobre 2023
- 327 662 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2023
- 1 630 000 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2029.

Engagement hors bilan

Engagements recus:

- Caution recue de la Société Générale en faveur de la Mairie de Biarritz concernant le bail du magasin de Biarritz Plage à hauteur de 60 000 €.
- Caution recue de la Société Générale en faveur de Jardins des Quais concernant le bail du magasin de Boardriders Bordeaux à hauteur de 42 680 €.

Effectifs

Effectifs				Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise				Effectif moyen salarié				Effectif moyen global			
Effectif				N				N-1				N			
Ingénieurs et Cadres				56	57			56	57			56	57		
Agents de maîtrise				35	29			35	29			35	29		
Employés et techniciens				223	202			223	202			223	202		
Ouvriers															
Autres															
TOTAL				314	288	0	0	314	288	0	0	314	288	0	0

L'effectif moyen du personnel est de :

314

CARIBOO

Société à responsabilité limitée
au capital de 309 596,64 euros
Siège social : 162, rue Belharra
64500 ST JEAN DE LUZ

418 472 916 RCS BAYONNE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 AVRIL 2023

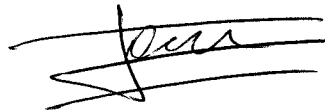
**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2022**

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2022 s'élevant à 9 056 euros à l'absorption des pertes antérieures, le compte "report à nouveau", lequel s'élèvera ainsi à (16 984 598) euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 33 222 199 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.



Certifié conforme
Pour la Cogérance
Nicolas Foulet

CARIBOO

Société à responsabilité limitée

162, rue Belharra

64500 Saint Jean de Luz

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2022

CARIBOO

Société à responsabilité limitée

162, rue Belharra

64500 Saint Jean de Luz

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2022

À l'associé unique de la société CARIBOO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CARIBOO relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er novembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des immobilisations incorporelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 21 avril 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Stéphane LEMANISSIER

COMPTES ANNUELS

CARIBOO SARL

Société à responsabilité limitée

162 Rue Belharra 64500 SAINT JEAN DE LUZ

DATE DE CLOTURE : 31/10/2022

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	66 423	61 974	4 449	4 894
Fonds commercial	19 058 373	7 479 150	11 579 223	12 479 223
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL Immobilisations incorporelles	19 124 796	7 541 124	11 583 672	12 484 117
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	26 061 649	22 580 014	3 481 635	3 288 286
Immobilisations en cours	93 855	0	93 855	415 825
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL Immobilisations corporelles	26 155 504	22 580 014	3 575 490	3 704 111
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	15	0	15	15
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	1 215 413	0	1 215 413	1 288 735
TOTAL Immobilisations financières	1 215 428	0	1 215 428	1 288 750
Total Actif Immobilisé (II)	46 495 728	30 121 138	16 374 590	17 476 978
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	6 608 717	363 107	6 245 610	5 501 381
TOTAL Stock	6 608 717	363 107	6 245 610	5 501 381
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0	62
Autres créances	21 585 927	0	21 585 927	15 060 367
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	21 585 927	0	21 585 927	15 060 429
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	940 721	0	940 721	1 025 105
TOTAL Disponibilités	940 721	0	940 721	1 025 105
Charges constatées d'avance	726 235	0	726 235	709 449
Total Actif Circulant (III)	29 861 600	363 107	29 498 493	22 296 365
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0	0	0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0	0	0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0	0	0	0
Total Général (I à VI)	76 357 328	30 484 245	45 873 083	39 773 342

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 309 597	309 597	309 597
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		47 034 691	47 034 691
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		26 226	26 226
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	2 826 227	2 826 227
TOTAL Réserves		2 852 453	2 852 453
Report à nouveau		-16 993 654	-16 995 416
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		9 056	1 762
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		33 212 143	33 203 087
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		40 000	42 000
Provisions pour charges		0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		40 000	42 000
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 645	0
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	0	0
TOTAL Dettes financières		2 645	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 435 506	3 650 932
Dettes fiscales et sociales		1 682 340	1 852 227
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		8 500 449	1 025 097
TOTAL Dettes d'exploitation		12 618 295	6 528 256
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL DETTES (IV)		12 620 940	6 528 256
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		45 873 083	39 773 342

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	37 589 211	179 492	37 768 703	31 655 798
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	185 187	0	185 187	52 369
Chiffres d'affaires nets	37 774 398	179 492	37 953 890	31 708 167
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			1 077 454	181 355
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 649 659	2 249 860
Autres produits			69 494	7 849
Total des produits d'exploitation (I)			41 790 406	34 147 232
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			16 674 527	12 419 602
Variation de stock (marchandises)			-76 317	207 036
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			24 329	95
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			10 517 964	9 894 791
Impôts, taxes et versements assimilés			1 011 706	967 141
Salaires et traitements			7 131 298	6 046 259
Charges sociales			2 427 988	1 885 217
Dotations d'exploitation	sur	Dotations aux amortissements	898 784	733 954
	immobilisations	Dotations aux provisions	0	0
	Sur actif circulant :	dotations aux provisions	363 108	1 459 018
	Pour risques et charges :	dotations aux provisions	40 000	15 000
Autres charges			50 656	33 564
Total des charges d'exploitation (II)			39 064 043	33 661 679
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 686 453	485 554
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			234 965	164 705
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			234 965	164 705
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			1 801 699	52 129
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			1 801 699	52 129
RÉSULTAT FINANCIER			-1 566 734	112 576
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 119 720	598 129

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	0
Rapports sur provisions et transferts de charges		1 423 000	571 993
Total des produits exceptionnels (VII)		1 423 000	571 993
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		36	470
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 447 895	586 770
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 085 732	601 121
Total des charges exceptionnelles (VIII)		2 533 664	1 168 361
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-1 110 664	-596 368
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		0	0
Impôts sur les bénéfices (X)		0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + V + VI)		43 408 467	24 863 930
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		43 398 405	24 802 168
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		9 056	1 762

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

CARIBOO SARL

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2022

dont le total est 45 873 083 € et le résultat s'élève à 9 056 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/11/2021 au 31/10/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. Faits caractéristiques

1.1 Exploitation

La société Cariboo a cessé l'exploitation de 5 magasins sur l'exercice fiscal 2022:

- Toulon BBG en Janvier 2022
- Strasbourg en Mars 2022
- Toulouse Gramont en Juin 2022
- Briançon en Décembre 2022
- Tours en Décembre 2022.

Par ailleurs, Cariboo a ouvert 1 boutique sur ce même exercice:

- Paris Pop-Up en Mai 2022.

1.2 Aides de l'état

La société Cariboo a perçu diverses aides du gouvernement liées à son exploitation au cours de l'exercice 2022:

- Fonds de solidarité: 380 000 €
- Aide aux coûts fixes: 315 755 €
- Aide aux loyers: 358 070 €
- Aide Apprentis: 45 964 €.

Au cours de l'exercice, Cariboo a reçu des aides pour l'ouverture des magasins ci-dessous :

- Marseille: 100 000 €
- Bordeaux : 650 000 €

II. Evènement post clôture

La société Cariboo a cessé l'exploitation d'un magasin depuis la fin de l'exercice comptable:

- Gonesse en Mars 2023.

En date du 31 mars, Authentic Brands Group (ABG) est entré dans une période d'exclusivité et a fait une offre ferme d'achat de Boardriders Inc. sous réserve de la consultation de certains représentants du personnel de Boardriders et à certaines conditions réglementaires de clôture et approbations.

La finalisation de la transaction prendra environ trois à six mois.

III. Continuité d'exploitation

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2022, la direction estime que le principe comptable de continuité d'exploitation est maintenu. La société bénéficie du soutien financier du groupe jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023.

IV. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable de l'Autorité des normes comptables ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les éléments incorporels se composent des fonds de commerce et droits au bail suivants :

- Magasins de Bordeaux acquis en 2001,
- Magasins de Nice Cap 3000 acquis en 2002,
- Magasin de Rennes acquis en 2003,
- Magasins de Biarritz (Roxy),
- Magasins d'Hossegor Fitness acquis en 2005,
- Magasins de Franconville, Troyes Quiksilver acquis en 2006,
- Magasin de Pau et Gonesse acquis en 2006,
- Magasins de Lyon Ecully, Hossegor Quiksilver acquis en 2007,
- Magasins de Bordeaux Roxy, Corbeil Essonne, Nantes acquis en 2008,
- Magasin de Lorient acquis en 2008,
- Magasin de Grenoble acquis en 2010,
- Magasins de Chamonix, Portet sur Garonne acquis en 2011,
- Magasins de Biarritz Plage et Anglet Rainbow acquis en 2011,
- Magasin de Toulouse Rémusat acquis en 2012,
- Magasin de St Jean de Luz acquis en 2012,
- Magasin de Soorts Hossegor Element, fusion en 2018,
- Magasin de Soorts Hossegor Billabong, fusion en 2018,
- Magasin de Toulouse Billabong, fusion en 2018,
- Magasin de Marseille Billabong, fusion en 2018,

- Magasin de Biarritz Billabong, fusion en 2018,
- Magasin de Chamonix Billabong, fusion en 2018,
- Magasin Bordeaux Billabong, fusion en 2018,
- Magasin de Montpellier Billabong, fusion en 2018,
- Magasin de St Jean de luz Billabong, fusion en 2018,
- Magasin de Paris Montorgueil Element acquis en 2019.

Bénéficiant d'une protection juridique, ces éléments ne sont pas amortis.

Les immobilisations incorporelles (droits au bail et de fonds de commerce) font l'objet d'une analyse de valeur annuelle selon deux méthodes de manière à déterminer s'il est nécessaire ou non de constituer une dépréciation :

- Evaluation faite par un cabinet externe sur la base de la performance économique et de la valeur locative pour les magasins dont les droits au bail sont les plus significatifs ;
- Evaluation sur la base d'un Discounted Cash flow futurs jusqu'à la fin du bail.

Au 31/10/2022, une dotation pour dépréciation de 900 000 € porte le montant de la dépréciation totale à 7 479 150 €.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles des magasins font également l'objet annuellement d'un impairment test sur la base de l'EBITDA du magasin, pouvant donner lieu à des dépréciations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée d'usage :

Logiciel	Linéaire	1 an
Agencement & aménagement des constructions	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel et mobilier	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre le valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances clients et dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont telles qu'elles apparaissent dans le tableau "état des échéances des créances et dettes" annexé ci-après.

Effectifs

L'effectif moyen du personnel sur l'exercice 2022 est de :

314

L'effectif moyen du personnel sur l'exercice N-1 est de :

288

Impôt sur les sociétés

CARIBOO fait partie de l'intégration fiscale dont la tête d'intégration est Pilot SAS depuis le 1er novembre 2005. Les relations entre la société mère Pilot et la filiale sont régies par une convention d'intégration fiscale.

Crédit d'impôt:

Au titre du 31/10/2022, Cariboo n'a pas enregistré de créances vis-à-vis de PILOT, tête de l'intégration fiscale.

Comptes consolidés

Les comptes de CARIBOO SAS sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de Boardirders Inc, société de droit américain domiciliée 5600 Argosy Circle # 100, HUNTINGTON BEACH, CA 92649.

Engagement de retraite

La provision des indemnités de départ à la retraite est comptabilisée en engagement hors bilan.

Entreprise

Personnel concerné : Cadres, TAM et Employés.

Convention Collective : HABILLEMENT (Maisons à succursales de vente au détail)

Masse salariale : 6 222 329 €

Evolution des salaires :

*Cadres: 2,00%

*TAM: 2,00%

*Employés: 2,00%

Valeur du fonds existant au 31/10/2022 : 0,00 €

Taux de rotation du personnel (turn over) :

- Cadres : Tranche d'âge Turn over

De 14 ans à 62 ans 50 %

- TAM : Tranche d'âge Turn over

De 14 ans à 62 ans 50 %

- Employés : Tranche d'âge Turn over

De 14 ans à 62 ans 50 %

Hypothèses

Date d'effet : 31 Octobre 2022

Mode de départ à la retraite : Départ à l'initiative du salarié

Taux moyen de charges sociales : 41 %

Table de mortalité pour l'actualisation : TH00-02 pour les hommes et TF00-02 pour les femmes

Taux d'évolution estimée du PASS : 2,00 %

Méthode de calcul : Prospective

Méthode d'amortissement : Versement initial et amortissement des droits acquis sur la durée résiduelle

Gestion financière : multi-supports

Taux de rémunération net du support euro* : 1,57 %

Frais sur versements périodiques : 1,00 %

Frais sur encours (en euros et en unités de compte) : 0,90 %

(*) Ce taux est fourni à titre indicatif. Le taux de rémunération dépend des fluctuations des marchés financiers sans garantie de rémunération minimum.

Abandon de créance

Au 01/11/2014, Cariboo a absorbé les sociétés Zébraska et Echo Beach. Au moment de la fusion, Cariboo a repris les engagements de ces sociétés, notamment des engagements de remboursement d'abandon de créances suite à retour à meilleure fortune.

La société Cariboo a effectué un remboursement d'abandon de créances pour retour à meilleure fortune de 1 800 000 € au cours de l'exercice.

Des avenants ont été signés pour retour à meilleure fortune selon le calendrier ci-dessous, en tenant compte de la fusion Zébraska et Echo Beach. A ce jour, Cariboo reste redevable de 4 587 391 € :

- 2 629 729 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2022 repoussé au 31 octobre 2023
- 327 662 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2023
- 1 630 000 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2029.

Engagement hors bilan

Engagements reçus:

- Caution recue de la Société Générale en faveur de la Mairie de Biarritz concernant le bail du magasin de Biarritz Plage à hauteur de 60 020 €.
- Caution recue de la Société Générale en faveur de Jardins des Quais concernant le bail du magasin de Boardriders Bordeaux à hauteur de 42 680 €.

Effectifs

Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Ingénieurs et Cadres	56	57			56	57
Agents de maîtrise	35	29			35	29
Employés et techniciens	223	202			223	202
Ouvriers					0	0
Autres					0	0
TOTAL	314	288	0	0	314	288

L'effectif moyen du personnel est de :

314

THEMIS

Cabinet d'avocats - BIARRITZ
Vincent GUADAGNINO & ASSOCIÉS

REÇU le

11 MAI 2023

Rép:

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
1 avenue Marie Anne de Neubourg
64100 BAYONNE

BIARRITZ, le 10 mai 2023

Vincent GUADAGNINO
Avocat associé

Hélène MORNET-CALLEAU
Avocate associée

Clément KESCH
Avocat associé

Peio TELLIER
Avocat en collaboration

Elorri MICHELENA
Avocate en collaboration

Fanny GARCIA JANIS
Avocate en collaboration

Dossier : CARIBOO (SARL) - BIARRITZ
N/Réf. : VL00462/HM/SP
Dossier suivi par Stéphanie PINTO

Objet : Dépôt des comptes de l'exercice clos le 31/10/2022

Mesdames,

Je vous prie de bien vouloir trouver aux fins de dépôt au greffe, un dossier concernant la société CARIBOO, savoir :

- un exemplaire de la résolution d'affectation du résultat,
- un exemplaire du bilan.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes sincères salutations.

P/O Hélène MORNET-CALLEAU



Espace Diorama / Kleber
Boulevard de Cascaïs
64200 BIARRITZ
Tél. 05 59 42 30 55
themis@themis-associes.com
www.themis-associes.com

Société d'Exercice Libéral d'Avocats
à Responsabilité Limitée au
Capital de 135,000 euros.
RCS BAYONNE 484 623 095

